

Ecole élémentaire d'YVRAC

11, Avenue de Blanzac
33370 YVRAC

Procès verbal du Conseil d'école du jeudi 8 mars 2018

Début de la séance : 18h

Etaient présents : Enseignants : Mmes : DELROT, POUPARD-TURPIN, POLLION, HYP, COLONGUE, M. BARDON, M. BOISSELOT

Psychologue scolaire RASED : Mme BOYER

Mairie : Mme BRISSON : 1^{ère} adjointe : affaires scolaires,

Mme BARRAU : coordinatrice enfance et jeunesse

Association de parents : titulaires : Mmes GOBILLARD (présidente), GUILLEUX, ANGLADE, MAHE, M. BLOUIN

suppléants: Mmes LAJARIGE, TARIS, FERRACHAT, SAUT

Etaient Absents excusés : Inspecteur de la circonscription : M. DUBOIS

Enseignant : Mme COLSON (suppléante de Mme DELROT)

Parents d'élèves : titulaire : Mme MARNEIX, CASTERA,

suppléante: Mmes RAVAINÉ, NOIRET, M. LANCOU

Mairie : M. DANG : Maire M. TRONET : 2^{ème} adjoint bâtiments,

1- Organisation du Temps Scolaire(OTS) :

La commune, en concertation avec les enseignants des deux écoles maternelles et élémentaires propose une nouvelle OTS pour la rentrée 2018. Cette organisation prévoit :

- Un enseignement sur 8 demi-journées, donc un retour à quatre jours,
- Un allongement du temps d'enseignement des matinées à 3h30 (de 8h30 à 12h),
- Une pause méridienne de deux heures (de 12h à 14h) permettant l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires par les enseignants ainsi qu'une prise en charge de groupes d'élèves par les animateurs du pôle Enfance pour les Activités Périscolaires.
- Les après-midis se dérouleront de 14h à 16h30.
- Les deux écoles, maternelle et élémentaire fonctionneront sur le même schéma horaire.

La municipalité, les parents ainsi que les enseignants regrettent que la semaine de 4 jours ½ n'ait pas été évaluée et que les contraintes financières priment sur l'intérêt des enfants mais le coût financier induit par la demi-journée du mercredi est trop important.

Ce projet de modification du temps scolaire obtient un avis favorable du conseil d'école après une consultation de ses membres.

Cette modification sera communiquée à M.DUBOIS, inspecteur de la circonscription avant le 15 mars 2018.

2 – Projets pédagogiques des différentes classes

APC : se dérouleront jusqu'au vendredi 31 mai 2018

Jeux de combats : Intervention de M.SARRAZIN, intervenant extérieur. Le cycle a débuté jeudi 1^{er} mars pour les classes de CP, CP/CE1 et CE1 et se terminera le jeudi 23 mai.

Sorties scolaires avec nuitées : classes de CMI/CM2 et CE2 : sortie sur le parc du Puy du Fou du 19 au 21 juin 2018

Classes de CP et CP/CE1 : domaine de la Fraysse à Fargues St Hilaire du 28 au 30 mai pour un travail sur l'environnement.

Classe de CE1 : domaine de la Fraysse à Fargues St Hilaire du 13 au 15 juin pour un travail sur l'environnement.

Expositions : Les pesticides pour toutes les classes au mois de mars, « L'eau à la bouche » : pour toutes les classes au mois d'avril ainsi qu'un spectacle le vendredi 6 avril à la salle des fêtes sur le même thème, tri des déchets au SIVOM de Floirac : au mois de mai pour toutes les classes.

Sorties scolaires sans nuitées : classe de CE2/CMI : Mini concert au Rocher de Palmer : le mardi 13 mars, sortie à Bordeaux avec l'intervention des animateurs de Bordeaux visites prévu pour le 8 juin sur le thème : Le voleur du grand théâtre et Bordeaux Moyen-Age, spectacle Echappées Belles : le 1er juin.

Classe de CM2 : trois visites à la journée sont prévues : avec les animateurs de Bordeaux Visites sur le thème suivants : L'eau à Bordeaux et L'art actuel à Bordeaux ; le vendredi 6 avril, Vivre à Bordeaux pendant la seconde guerre mondiale et Le voleur du grand théâtre ; le vendredi 18 mai et le lundi 4 juin dans les Landes pour un travail sur la sculpture en forêt.

Projets jardinage : pour les classes de CE2/CM1 et CM2 : ces deux classes ont obtenu un financement de la coopérative centrale scolaire de 50 € pour leur projet. Ce qui leur permettra l'achat de terreau et de graines pour la réalisation de leurs jardins.

Sortie cyclotourisme : classes de CE2/CM1 (2 sorties) et CM1/CM2 : prévue fin juin.

Intervention de personnes de la sécurité routière : pour les 35 élèves de CM2 pour validation de l'APER (Attestation de Première Education à la Route) pour le 15 juin. Un parcours avec panneaux et feux sera installé dans la cour de récréation.

Permis piétons pour les CE2 et internet pour les CM2 : ces deux permis seront évalués en mai par des gendarmes de la brigade de Carbon Blanc. Les dates de passation ne sont pas encore définitives.

Projets de réseau école / collège de Ste Eulalie : les CM2 se sont rendus au collège de Ste Eulalie le jeudi 21 décembre de 9h15 à 15h30 pour assister à des cours dispensés par les professeurs du collège.

Deux autres rendez-vous vont être pris pour d'une part recevoir Madame la principale du collège, la conseillère d'éducation pour diverses explications et informations aux élèves de CM2 et d'autre part recevoir un professeur de mathématiques qui dispensera un cours tel qu'il est enseigné au collège afin que les CM2 se rendent compte des exigences du collège.

3 – Bilan financier de la coopérative scolaire :

Le solde du compte au 28/02/2018 est de 7438 € (la vente de cabas a rapporté 500 € environ). Toutes les sorties ne sont pas encore honorées.

La mise à disposition du bus de la commune pour les déplacements des classes permet également des économies conséquentes sur notre budget et nous en remercions la mairie d'Yvrac.

4 - Informations sur les modalités d'inscription en Mairie :

- Les enfants de **Grande section** doivent être inscrits à la mairie pour l'entrée en **CP**. Ceux qui sont domiciliés sur une autre commune et qui ont bénéficié d'une dérogation, doivent faire une nouvelle demande sauf dans le cas où ils auraient un frère ou une sœur déjà scolarisé à l'école élémentaire.
- Les parents ayant des enfants en âge d'être scolarisés à l'**école maternelle (nés en 2015)** devront inscrire leur enfant en mairie **du lundi 18 février au vendredi 17 mars 2018**.

- Pour les enfants nés en 2013 et 2014, l'inscription ne concerne que les enfants arrivant d'une autre commune. Les familles devront se rendre à la mairie munies :

- du **carnet de santé** à jour des vaccinations obligatoires,
- du **livret de famille**,
- d'un **justificatif de domicile**,
- d'un **certificat de radiation** pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école.

En mairie, ils devront retirer un dossier à compléter et prendre rendez-vous pour procéder à l'admission à l'école maternelle. Voir les modalités sur les panneaux d'affichage des écoles et sur le site internet de la mairie.

5 – Gestion matérielle

Salle informatique : celle-ci n'est pas suffisamment exploitée : serait-il possible d'en mettre deux par classe afin de les utiliser avec des élèves ?

Tapis de gymnastique : une dizaine de tapis ont été déplacés du gymnase vers la salle de cours de Pilat située dans une salle de la mairie. Ces tapis ont été achetés par le budget école élémentaire avec utilisation exclusive des deux écoles et du pôle enfance. Nous souhaiterions qu'ils réintègrent le gymnase.

Occupation de la salle du gymnase : certaines classes sont parfois dérangées par l'installation de matériel pour des séances sportives durant leurs créneaux de sport. Ces intervenants pourraient-ils attendre la fin des séances pour installer leurs propres activités ?

6- Dates importantes

- Carnaval d'Yvrac : samedi 10 mars à partir de 15h15 sur le thème « De bric et de broc ».
- Dispositif de la communauté de commune : « Lis tes ratures » : du 24 au 26 mars 2018
- Cross de toutes les classes : il aura lieu le vendredi 11 mai de 13h50 à 16h au Parc de la Source.
- Réunion d'informations pour les parents des élèves qui entrent en CP, en présence des maîtres qui assureront le CP à la rentrée : à fixer au mois de juin à 18 h
- Fête de fin d'année : * école maternelle : 15 juin à partir de 19h
* école élémentaire : mercredi 27 juin à partir de 18 h30 ou le mercredi 4 juillet si

mauvais temps !

- **Conseil d'école n° 3 : jeudi 28 juin 2018 à 18 h.**

7- Autres

- Retard des élèves : un trop grand nombre d'enfants arrive en retard le matin. Nous vous demandons d'être à l'heure car cela dérange les classes et met votre enfant mal à l'aise lorsque les cours ont déjà débuté. Lorsqu'un élève arrive en retard le matin ou l'après-midi, il ne doit en aucun cas être seul devant le portail d'entrée, l'adulte doit sonner, se présenter et vérifier que l'enfant est bien entré dans les locaux de l'école. De nombreux enfants se retrouvent seuls devant le portillon et attendent qu'on leur ouvre.
- Stationnement : Nous vous rappelons que les parents d'élèves doivent stationner leur véhicule sur les emplacements de parking et amener ou récupérer leur enfant devant le portillon de l'école. Les trottoirs, la rue des écoles ainsi que la place de stationnement du bus de ramassage ne sont pas une aire de stationnement.

Nous vous demandons de faire preuve de civisme et de respect envers les enseignants qui vous en font la remarque.

- Alerte incendie ainsi qu'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) sont programmés pour le mois de mars.
- Surveillance de la cour durant la pause méridienne : nous devons intervenir régulièrement dans les toilettes à cause du bruit et de groupes d'enfants qui s'amuse dans un lieu qui n'est pas destiné à cela. Lorsqu'il pleut, il faudrait interdire les jeux de ballons sous le préau du bas car les autres enfants se trouvent confinés dans les coins et n'ont pas de place pour s'ébattre. Pourrait-il y avoir des ballons réservés au pôle enfance au lieu de prendre les ballons dans les classes ? Les enfants n'ayant pas à entrer dans les locaux hors temps scolaire.
- Ouverture du portillon : la télécommande pour l'ouverture du portillon ne fonctionne pas toujours et nous avons du mal à ouvrir aux personnes qui se présentent au portillon de la rue des Ecoles.

Clôture de séance : 19h45

La présidente du Conseil d'école
Madame DELROT



La secrétaire de séance
Madame HYP

